



# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Projet UGI'RING

La Léchère (73)

*Pièce n°5 : Résumé non technique de l'étude d'impact*

Juillet 2023

## Composition du dossier accompagnant la demande d'autorisation environnementale

Pièce	Intitulé
<b>Pièce 0</b>	Composition du dossier accompagnant la demande d'autorisation environnementale Grille de correspondance entre le dossier et le formulaire CERFA n°15964*03
<b>Pièce 1</b>	Note de présentation non technique du projet
<b>Pièce 2</b>	Présentation administrative et technique du projet
<b>Pièce 3</b>	Capacités techniques et financières
<b>Pièce 4</b>	Étude d'impact sur l'environnement
<b>Pièce 4bis</b>	Évaluation des risques sanitaires
<b>Pièce 5</b>	Résumé non technique de l'étude d'impact
<b>Pièce 6</b>	Annexes de l'étude d'impact
<b>Pièce 7</b>	Étude de dangers
<b>Pièce 7bis</b>	Demande de servitudes d'utilité publique
<b>Pièce 8</b>	Directive IED – Meilleures Techniques Disponibles
<b>Pièce 9</b>	Directive IED – Rapport de base
<b>Pièce 10</b>	Compatibilité du projet par rapport aux arrêtés ministériels des activités relevant du régime d'enregistrement
<b>Pièce 11</b>	Plans

## SOMMAIRE

<b>1. OBJET DU RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT .....</b>	<b>4</b>
<b>2. LOCALISATION DU SITE .....</b>	<b>5</b>
<b>3. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL.....</b>	<b>8</b>
<b>4. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES PERMETTANT D'ÉVITER, LIMITER, COMPENSER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>20</b>
<b>4.1 Phase chantier – Synthèse des mesures environnementales .....</b>	<b>20</b>
<b>4.2 Phase exploitation – Synthèse des mesures environnementales .....</b>	<b>25</b>
<b>4.3 Synthèse de l'évaluation des risques sanitaires .....</b>	<b>29</b>

## TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL.....	8
TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE CHANTIER .....	21
TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE EXPLOITATION.....	25

## FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE – NIVEAU RÉGIONAL .....	6
FIGURE 2 : VUE AÉRIENNE DU SITE DU PROJET .....	7
FIGURE 3 : OCCUPATION DES SOLS AUTOUR DU SITE DU PROJET .....	14
FIGURE 4 : VUE 3D DU RELIEF AUX ALENTOURS DU SITE.....	15
FIGURE 5 : RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE AUX ALENTOURS DU SITE DU PROJET .....	16
FIGURE 6 : ZONAGE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS DE LA LÉCHÈRE .....	17
FIGURE 7 : SYNTHÈSE DES ENJEUX FAUNISTIQUES SUR LE SITE DU PROJET.....	18
FIGURE 8 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DES MESURES ACOUSTIQUES .....	19

***Préambule : Compte tenu du statut Seveso seuil haut du projet et de la confidentialité du process qui sera mis en œuvre, les informations diffusables au public sont restreintes. Le présent dossier ne fait notamment pas mention des produits stockés, des quantités pouvant être présentes au droit du site et de la localisation des stockages. La description des procédés qui seront mis en œuvre est également limitée.***

## **1. OBJET DU RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

La société UGI'RING (filiale d'UGITECH et appartenant au Groupe SWISS STEEL) a pour projet de mettre en exploitation un nouveau site de valorisation de coproduits industriels pour la production de ferro-alliages, sur la commune de La Léchère, en Savoie (73), au droit de l'ancienne usine FERROPEM.

Le concept d'UGI'RING est d'utiliser un procédé de pyro-métallurgie innovant. L'objectif est de devenir le premier producteur mondial d'acier inoxydable en économie circulaire en développant une filière de recyclage de co-produits peu ou mal valorisés par les industriels pour en faire des alliages.

La présente demande d'autorisation environnementale concerne l'implantation de ce projet. Conformément au Code de l'Environnement, une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée. Elle a pour but de présenter les **incidences prévisibles des installations du projet sur leur environnement, en mode de fonctionnement normal.**

**Ce document constitue ainsi le résumé non technique de l'étude d'impact du projet UGI'RING, tel que demandé par l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.**

**Il vient en complément de la notice de présentation non technique du projet (pièce n°1 du dossier).**

Ce document est divisé en plusieurs chapitres :

- localisation du site ;
- synthèse de l'état initial de l'environnement ;
- synthèse des principales mesures prises pour éviter, limiter et compenser les effets du site sur l'environnement ;
- synthèse de l'évaluation des risques sanitaires.

## 2. LOCALISATION DU SITE

**Le projet est localisé sur la commune de La Léchère**, dans le département de la Savoie (73), à proximité de la commune d'Aigueblanche et en rive droite de l'Isère. Il est longé à l'Ouest par la route nationale 90 reliant Moûtiers à Albertville et par une voie ferrée.

Le projet est situé **au droit de l'ancienne usine historique FERROPEM de Château-Feuillet, dont l'activité a cessé en 2021**. Dans le cadre du projet, l'objectif sera de réutiliser au maximum les infrastructures encore existantes de FERROPEM.

Le voisinage immédiat du site du projet est composé de :

- **au Nord** : l'ancienne décharge de FERROPEM ;
- **à l'Est** : des entreprises, des habitations et la route de l'École ;
- **au Sud** : des entreprises, des habitations et la RD990 ;
- **à l'Ouest** : la RN90, une voie ferrée, l'industrie TOKAI COBEX Savoie (CARBONE SAVOIE) et des habitations.

Le site du projet est par ailleurs traversé par le Grand Nant de Naves et le Nant de Merderel, deux affluents en rive droite de l'Isère. Au droit du site du projet, ces deux torrents sont en partie aériens et en partie enterrés.

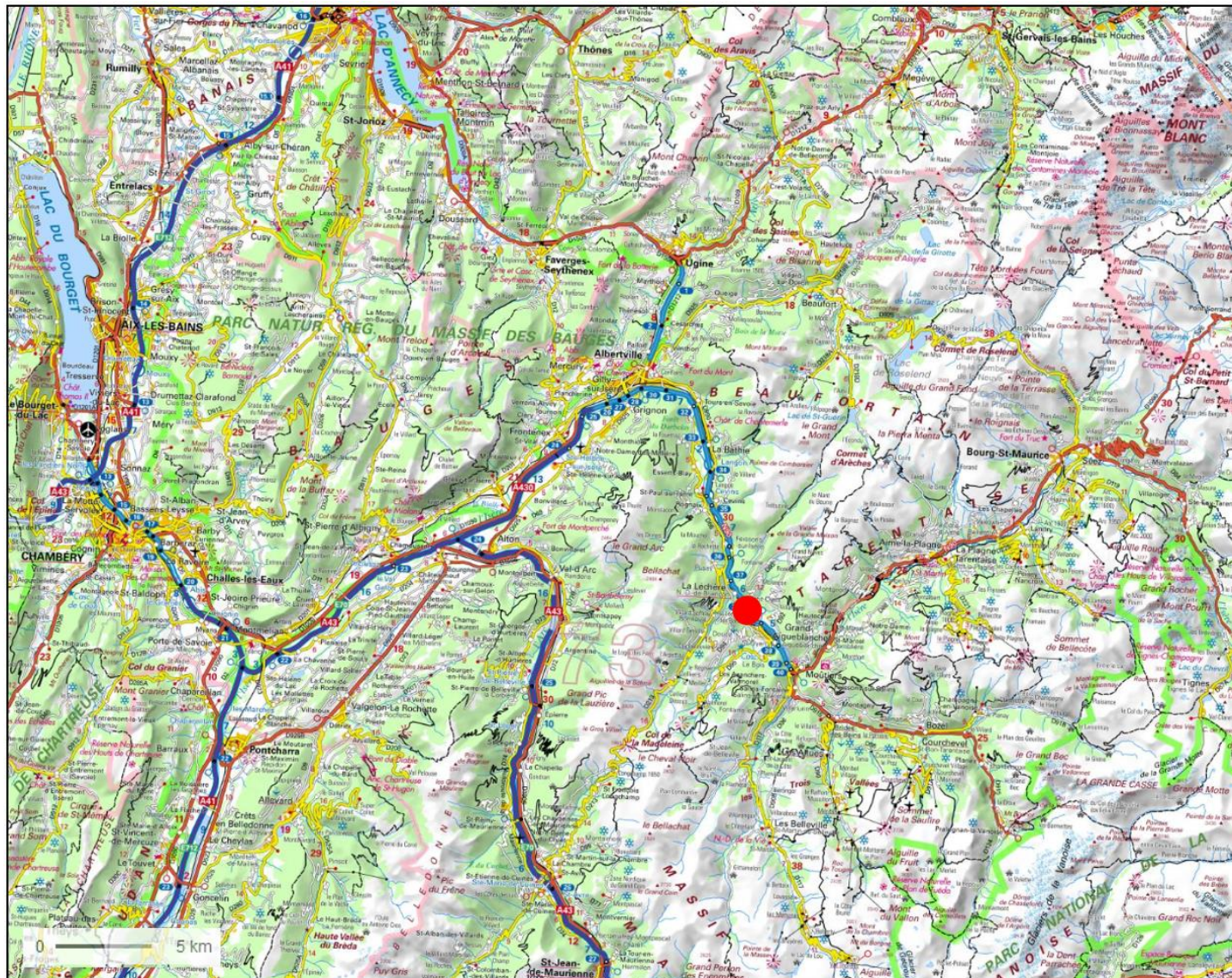
Les coordonnées géographiques (GPS) de l'accès prévu au site du projet sont :

- 45°31'14,9'' N ;
- 6°29'8,3'' E.

Le périmètre du projet porte sur les parcelles cadastrales n°168, 170, 171, 172, 237, 243, 247, 248, 252, 255, 296, 315, 320, 323, 363, 365, 366, 367, 368, 369 et 372 de la section BA du cadastre.

**À la date du dépôt de la présente demande d'autorisation environnementale, la société FERROPEM est propriétaire de ces parcelles (en cours de rachat par la société UGI'RING).**


**La surface totale du site du projet est de 95 865 m<sup>2</sup>.**




 **Swiss Steel Group**

**Projet UGI'RING  
La Léchère (73)**

**Légende :**

 Localisation du site





**EODD**  
ingénieurs conseils


Date : 16/03/2023  
Source fond de plan : Géoportail

Figure 1 : Localisation géographique – Niveau régional



 **Projet UGI'RING  
La Léchère (73)**

Légende : 

 Périmètre ICPE


Date : 16/03/2023   
Source fond de plan : Géoportail

Figure 2 : Vue aérienne du site du projet

### 3. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

L'État Initial (t=0) correspond à l'état actuel du site du projet et de son environnement. Son étude permet de caractériser les milieux récepteurs et d'identifier les enjeux dans l'environnement du site, avant la mise en œuvre du projet. Pour rappel, le site du projet était exploité par FERROPEM jusqu'à début 2021 (production de ferro-silicium) ; il est actuellement inoccupé.

Des cartographies illustrant les éléments principaux de l'état initial sont présentées à partir de la page 14.

Tableau 1 : Synthèse de l'état initial

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Sensibilité
<b>1. Données d'urbanisme</b>		
Groupement / collectivité	Site localisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>sur la commune de La Léchère, en Savoie (73) ;</li> <li>dans la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA) ;</li> <li>dans l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) ;</li> <li>dans l'aire d'attraction des villes de Moûtiers.</li> </ul>	Aucune
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	Site concerné par le SCoT Tarentaise Vanoise approuvé le 14 décembre 2017. Site localisé en « zone d'activité existante ».	Aucune
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Site majoritairement localisé en zone Ui (zones industrielles et artisanales). Petite partie localisée en zone N (zone naturelle) et en zone A (zone agricole). Activités liées au projet UGI'RING uniquement réalisées sur la zone Ui.	Aucune
Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	Site localisé à proximité de l'OAP villages « chef-lieu de Petit-Cœur » et de l'OAP zone de développement « zone au centre de Petit-Cœur ».	Moyenne (favorise l'installation de populations à environ 150 m des limites du site)
<b>2. Milieu humain</b>		
Population	2 635 habitants en 2019 sur la commune de La Léchère, dont 26 % sont dits « sensibles » (plus de 75 ans et moins de 14 ans). Premières habitations à proximité directe du site à l'Est, puis à partir de 40 m.	Moyenne (habitations à proximité du site, non localisées sous l'axe des vents dominants)
Contexte économique local	Indicateur de concentration d'emplois de 89,3 en 2019. Tradition industrielle sur la commune. Site du projet localisé sur l'ancien site FERROPEM de Château-Feuillet. Quelques entreprises localisées autour du site, dont TOKAI COBEX SAVOIE (Carbone Savoie) à 300 m au Nord-Ouest.	Aucune (le projet vise à développer l'activité économique de la commune)
Agriculture	Activité agricole sur 11,5 % du territoire communal en 2020. Aucune parcelle agricole localisée au droit ou à proximité directe du site du projet. Parcelles agricoles communales identifiées en tant que prairies permanentes, à partir de 150 m du site. 1 AOC-AOP et 5 IGP sur la commune.	Faible (présence de prairies permanentes à partir de 150 m du site)
Patrimoine	Site à l'extérieur de tout zonage patrimonial (site classé, site inscrit, site patrimonial remarquable, périmètre de protection de Monument Historique). Monument Historique le plus proche à environ 1,9 km à l'Est du site. Site en dehors d'une zone de présomption de prescription archéologique.	Aucune



Thème	Identification des enjeux et contraintes	Sensibilité
Établissements Recevant du Public (ERP)	ERP sensible le plus proche : école élémentaire « Petit Cœur » à environ 170 m à l'Est du site. ERP non sensibles les plus proches : certaines entreprises de la zone industrielle, la gare, la Chapelle du Sacré-Cœur, un hôtel restaurant, une déchèterie.	Moyenne (ERP sensibles à partir de 170 m des limites de propriété)
Tourisme	Station thermale à environ 400 m au Sud-Ouest. Chemin de randonnée le plus proche à 180 m à l'Ouest du site (sentier « Les Cochettes »).	Faible (quelques installations touristiques autour du site, mais restent éloignées)
Voies de transport	Voie routière : Site facilement desservi par les voies routières. Site accessible par la RD990 et longeant la RN90. Pas de transports en commun desservant le site. Voie ferrée : Voie ferrée la plus proche passant à 30 m à l'Ouest du site. Site directement accessible par voie ferrée. Gare à 50 m à l'Ouest du site (quai desserte voyageurs). Voie aérienne : Aéroport d'Albertville à environ 17 km au Nord du site du projet. Voie fluviale : Aucun cours d'eau proche du site avec des activités fluviales.	Faible (site facilement desservi et à proximité de voies routières et ferroviaires)
Corine Land Cover	Site localisé en « zone industrielle ou commerciale et installations publiques ».	Aucune
<b>3. Milieu physique</b>		
Climatologie	Climat de montagne. Température moyenne annuelle : 11,9 °C. Réchauffement global de la température du secteur ces dernières années. Pluviométrie moyenne et bien répartie sur l'année : 930,4 mm. Vents dominants suivant la vallée, et provenant principalement du Nord-Ouest. Vents faibles provenant également du Sud-Est, et représentant plus de 30 % des vents.	Faible (vents dans l'axe de la vallée, de vitesse plutôt faible)
Topographie	Site localisé à une altitude moyenne de 450 m NGF, sur une légère pente de direction Est-Ouest. Topographie importante dans les environs du site (zone de montagne, site en fond de vallée), particulièrement escarpée au Nord du site, du fait de sa localisation proche du verrou glaciaire entre Petit-Cœur et Notre-Dame-De-Briançon.	Moyenne (relief marqué autour du site)
Géologie	Site localisé dans la vallée fluvioglacière de l'Isère. Terrains sous-jacents constitués de limons plus ou moins argileux et d'argiles sableuses jusqu'à 4 m, puis alluvions grossières. Perméabilité des sols. Site identifié comme site BASOL et site BASIAS. Quelques sites BASOL et BASIAS autour du site. Rapport de base IED réalisé. Qualité des sols connue au droit du site.	Moyenne (nature alluvionnaire des sols, migration possible vers les couches sous-jacentes)
Hydrogéologie	Terrains sous-jacents avec une forte perméabilité, permettant l'existence d'une nappe drainée par l'Isère. 5 piézomètres présents au niveau du site, montrant des niveaux piézométriques compris entre 13 et 25 m au droit du site. Écoulement supposé de la nappe vers le Nord-Ouest. Rapport de base IED réalisé. Qualité des eaux souterraines connue au droit du site. Pas de forage destiné à l'alimentation en eau potable au droit du site ainsi qu'en aval hydraulique immédiat. Piézomètres et eau industrielle en aval du site.	Moyenne (nature alluvionnaire des sols, migration possible vers la nappe)

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Sensibilité
Eaux superficielles	<p>Site traversé dans le sens Nord-Est/Sud-Ouest par deux torrents : le Grand Nant de Naves et le Nant de Merderel. Ces deux torrents se jettent ensuite dans l'Isère, localisée à environ 200 m à l'Ouest du site.</p> <p>SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon état écologique et mauvais état chimique de l'Isère (du Doron de Bozel à l'Arly) ;</li> <li>• Très bon état écologique et bon état chimique du Grand Nant de Naves ;</li> <li>• Bon état écologique et chimique du Merderel.</li> </ul> <p>Étude 2018 sur le Grand Nant de Naves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• très bon état physico-chimique et bon état biologique ;</li> <li>• eaux fraîches, parfaitement oxygénées et ne présentant aucun signe de pollution pour les paramètres mesurés ;</li> <li>• qualité hydrobiologique présentant une influence de sources de pollution dans la traversée de Petit-Cœur ;</li> </ul> <p>Exploitation hydroélectrique sur le Grand Nant de Naves en amont hydraulique du site du projet (prise EDF).</p> <p>Prélèvements d'eau dans le Grand Nant de Naves réalisés dans le cadre des précédentes activités de FERROPEM, utilisés en secours incendie dans le cadre du projet UGI'RING, avec un pompage en nappe (sous couvert de faisabilité technique pour le prélèvement en nappe).</p> <p>Analyses de la qualité du Nant de Naves et du Nant de Merderel réalisées en 2023, sur les substances traceuses du projet. Pas d'anomalies mises en évidence.</p>	<p>Forte (site traversé par deux cours d'eau et localisé à 200 m de l'Isère, bonne qualité des cours d'eau)</p>
Qualité de l'air	<p>Secteur industriel au niveau de la CCVA principalement émetteur de SO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub>, PM<sub>2,5</sub>, et dans une moindre mesure de COVNM (d'après données de l'ORCAE et d'ATMO).</p> <p>Station de mesure ATMO à La Léchère (1,5 km au Nord-Ouest du site) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PM<sub>10</sub> (2018-2022) : respect des valeurs réglementaires et des recommandations OMS de 2005, faibles dépassements vis-à-vis des nouvelles recommandations OMS de 2021 ;</li> <li>• benzo(a)pyrène (2018-2022) : respect des valeurs réglementaires ;</li> <li>• HAP (2022) : pas de valeurs réglementaires associées, détection entre 0,03 ng/m<sup>3</sup> (dibenzo(a,h)anthracène) et 1,19 ng/m<sup>3</sup> (benzo(b)fluoranthène) ;</li> <li>• métaux (cadmium, nickel, plomb, arsenic) (2018) : respect des valeurs réglementaires.</li> </ul> <p>Station de mesure ATMO à Aigueblanche (2,5 km au Sud-Est du site), mesures uniquement depuis 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SO<sub>2</sub> : respect des valeurs réglementaires et des recommandations de l'OMS de 2005 et 2021 ;</li> <li>• PM<sub>2,5</sub> : respect des valeurs réglementaires et des recommandations de l'OMS de 2005, dépassements vis-à-vis des nouvelles recommandations OMS de 2021.</li> </ul> <p>Bilan annuel ATMO : moyenne annuelle en 2019 au niveau du site d'environ 20 µg/m<sup>3</sup> en NO<sub>2</sub>, 15 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>10</sub>, et 8 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>2,5</sub> (incertitudes sur ce type de bilan).</p> <p>Campagne de qualité de l'air réalisée au droit du site, sur 14 jours. Analyse des substances traceuses du projet.</p> <p>Source de pollution de l'air sur le secteur du site du projet : trafic routier, trafic ferroviaire, industries.</p> <p>Émissions de gaz à effet de serre estimées sur la CCVA à 275 ktéqCO<sub>2</sub> en 2019 (dont 230 ktéqCO<sub>2</sub> pour le secteur industriel).</p> <p>Pas de problématique de nuisances olfactives.</p>	<p>Faible (seuils réglementaires et recommandations de l'OMS 2005 respectés) et Moyenne (dépassements des recommandations de l'OMS 2021 pour les PM<sub>10</sub> et les PM<sub>2,5</sub>)</p>

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Sensibilité
<b>4. Potentiel énergétique</b>		
Production et consommation énergétique	<p>Production d'énergie sur la CCVA estimée à environ 100 000 MWh en 2019 et 120 000 MWh en 2020 et 2021. Provenant essentiellement de la production hydraulique (barrages).</p> <p>Consommation d'énergie finale sur la CCVA estimée à environ 1 350 GWh en 2019. 85 % de l'énergie consommée est de l'électricité, et 12 % des produits pétroliers.</p>	Aucune
Potentiels énergies renouvelables	<p>Hydroélectricité : Potentiel hydroélectrique global de 12 MW sur le territoire de l'APTV. Limites liées aux contraintes des zones protégées qui limitent les nouvelles installations.</p> <p>Solaire : Sur la CCVA, 10 841 MWh de potentiel solaire photovoltaïque sur les bâtiments industriels et 84 306 MWh de potentiel solaire thermique pour le secteur industriel. Masques solaires lointains au niveau du site du projet (montagnes).</p> <p>Éolien : Pas de potentiel mobilisable suffisamment intéressant et enjeu fort limitant l'implantation.</p> <p>Bois énergie : Surface de forêts exploitables sur la CCVA estimée à 26 km<sup>2</sup> pour les résineux, 23 km<sup>2</sup> pour les feuillus et 2 km<sup>2</sup> pour les essences mixtes.</p> <p>Géothermie : Présence de ressources et d'installations géothermiques de nappe sur La Léchère (notamment thermes), sources de géothermie basse température.</p> <p>Réseau de chaleur : Pas de réseau présent à La Léchère.</p>	Aucune
<b>5. Risques et installations sensibles</b>		
Risques naturels	<p>Site concerné par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) pour des risques d'écoulements de surface (coulées boueuses, écoulements torrentiels, inondation) et mouvements de terrains (affaissement et/ou effondrement).</p> <p>Risque sismique : Moyen (zone 4).</p> <p>Risque inondation : Site du projet non concerné par le PPRI de l'Isère mais concerné par le zonage du PPRN.</p> <p>Risque foudre : Densité moyenne de foudroiement de 1,44 coups de foudre/km<sup>2</sup>/an. 25 jours d'orage par an. Analyse du Risque Foudre réalisée (cf. étude de dangers en pièce n°7).</p> <p>Risque mouvement de terrain : Éboulements déjà recensés au Nord-Ouest du site. Quelques cavités souterraines naturelles recensées autour du site. Site concerné par le zonage du PPRN.</p> <p>Risque retrait-gonflement des argiles : Aléa faible.</p> <p>Risque avalanches : Non concerné.</p>	Aucune (avalanches)
		<p>Faible (retrait-gonflement des argiles)</p> <p>Moyenne (foudre, séisme, mouvement de terrain, inondation)</p>
Risques technologiques et industriels	<p>Site non inclus dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques.</p> <p>Présence d'industries autour du site (et Carbone Savoie à 300 m au Nord-Ouest).</p> <p>Site exposé au risque de transport de matières dangereuses (sur la RN90 et la voie ferrée à proximité).</p> <p>Risque de rupture de barrage.</p> <p>Lignes électriques passant à proximité directe du site.</p>	Moyenne (TMD, barrages, industries et lignes électriques)
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP)	<p>Site concerné par trois SUP : A4 (servitude de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux), PM1 (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles) et I4 (Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine).</p>	Moyenne

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Sensibilité
<b>6. Milieu naturel</b>		
Zones protégées et d'inventaires	<p>3 sites Natura 2000 sont situés à moins de 5 kilomètres du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Massif de la Lauzière (ZSC n° FR8202003) à 2 km à l'Ouest ;</li> <li>• Massif de la Lauzière (ZPS n° FR8212028) à 2 km à l'Ouest ;</li> <li>• Adrets de Tarentaise (ZSC n° FR8212028) à 2,5 km au Nord-Est.</li> </ul> <p>2 ZNIEFF de type II et 4 ZNIEFF de type I sont situés à moins de 5 kilomètres du site. Une ZNIEFF de type II recoupe le site, et un ZNIEFF de type I est située en bordure directe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Beaufortin (ZNIEFF II n° 820006897) recoupe le site ;</li> <li>• Vallée de la Grande Maison (ZNIEFF I n° 240008649) est située en bordure immédiate au Nord du site.</li> </ul> <p>Aucun élément de continuité écologique identifié par le SRADDET ou bien le SCoT n'est localisé au droit du site.</p>	<p>Faible (Les sites Natura 2000 désignent des espèces et habitats montagnards qui ont peu de chance de rentrer en interaction avec le site industriel en fond de vallée. Les espèces citées dans les zonages ZNIEFF proches du site seront pris en compte dans la définition des impacts du projet.)</p>
Au droit du site	<p>La visite de site et l'analyse bibliographique ont permis de relever la présence de plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des espèces exotiques envahissantes présentes sur l'ensemble du site d'étude ;</li> <li>• Des habitats naturels à faible enjeux, hormis pour le Nant de Naves qui présente un enjeu marqué ;</li> <li>• 3 espèces d'oiseaux protégées potentiellement nicheuses dans les bâtiments du site ;</li> <li>• 33 espèces d'oiseaux protégées potentiellement nicheuses à l'échelle du périmètre ICPE ;</li> <li>• Présence potentielle de 5 espèces de reptiles protégées au niveau des friches herbacées en bordure du site ;</li> <li>• Présence potentielle de 5 espèces de chauves-souris pouvant chasser et transiter sur le site ;</li> <li>• Présence potentielle du Hérisson d'Europe et de l'Écureuil roux sur les bordures du site ;</li> <li>• Présence potentielle du Crapaud commun sur le site.</li> </ul> <p>Le site artificialisé et clôturé se situe dans un secteur très contraint pour les déplacements de la faune sauvage, notamment en lien avec la RN90 qui remonte la vallée. Aucune contrainte liée aux fonctionnalités écologiques locales n'est identifiée.</p>	<p>Moyenne (présence avérée ou potentielle sur le site de nombreuses espèces animales protégées et/ou menacées qui accomplissent tout ou partie de leur cycle biologique au droit du site)</p>
<b>7. Paysage et visibilité</b>		
Description du paysage	<p>Site localisé en vallée alpine, en basse Tarentaise.</p> <p>Site intégré dans un environnement industriel.</p> <p>Site non concerné par une zone de protection réglementaire ou environnementale.</p>	<p>Faible (site visible depuis l'extérieur mais site industriel existant)</p>
Visibilités	<p>Site localisé au droit d'un site existant localisé dans un environnement industriel, qui s'intègre dans le contexte de la zone.</p> <p>Site localisé derrière un écran paysager non visible (bande arbustive présente autour du site, le dissimulant partiellement depuis la RN90. Partie supérieure des bâtiments visible depuis toutes les directions.</p>	

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Sensibilité
<b>8. Ambiance acoustique et vibrations</b>		
Étude acoustique	<p>Niveaux acoustiques mesurés en limites de propriété du site en 2023 : entre 51,0 et 69,3 dB(A) de jour, et entre 38,7 et 55,7 dB(A) de nuit.</p> <p>Point le plus impacté : limite Nord-Est du site, en raison d'opérations de chantier à cet endroit.</p> <p>Ambiance acoustique principalement impactée par le trafic routier à proximité (notamment la RN90 à l'Ouest du site), des opérations de chantier, des activités de la ZAC à proximité ainsi que des sources naturelles (oiseaux, vent, ruisseau).</p>	Moyenne (ambiance sonore dégradée, notamment dû à la RN90)
Plan d'Exposition au Bruit	Site non concerné par un Plan d'Exposition au Bruit (PEB).	Aucune
Plan de Gêne Sonore	Site non concerné par un Plan de Gêne Sonore (PGS).	Aucune
Cartes de bruit	Site semblant exposé à des nuisances sonores de 55-60 dB(A) en journée et soirée sur sa bordure Ouest (RN90 à proximité), et non exposé en période nocturne.	Faible (RN90 à proximité du site)
Vibrations	Absence de nuisance vibratoire au droit du site.	Aucune
<b>9. Déchets</b>		
Gestion des déchets	Compétence « collecte » par la CCVA et compétence « traitement » des déchets par le syndicat mixte de traitement des déchets SAVOIE DECHETS.	Aucune

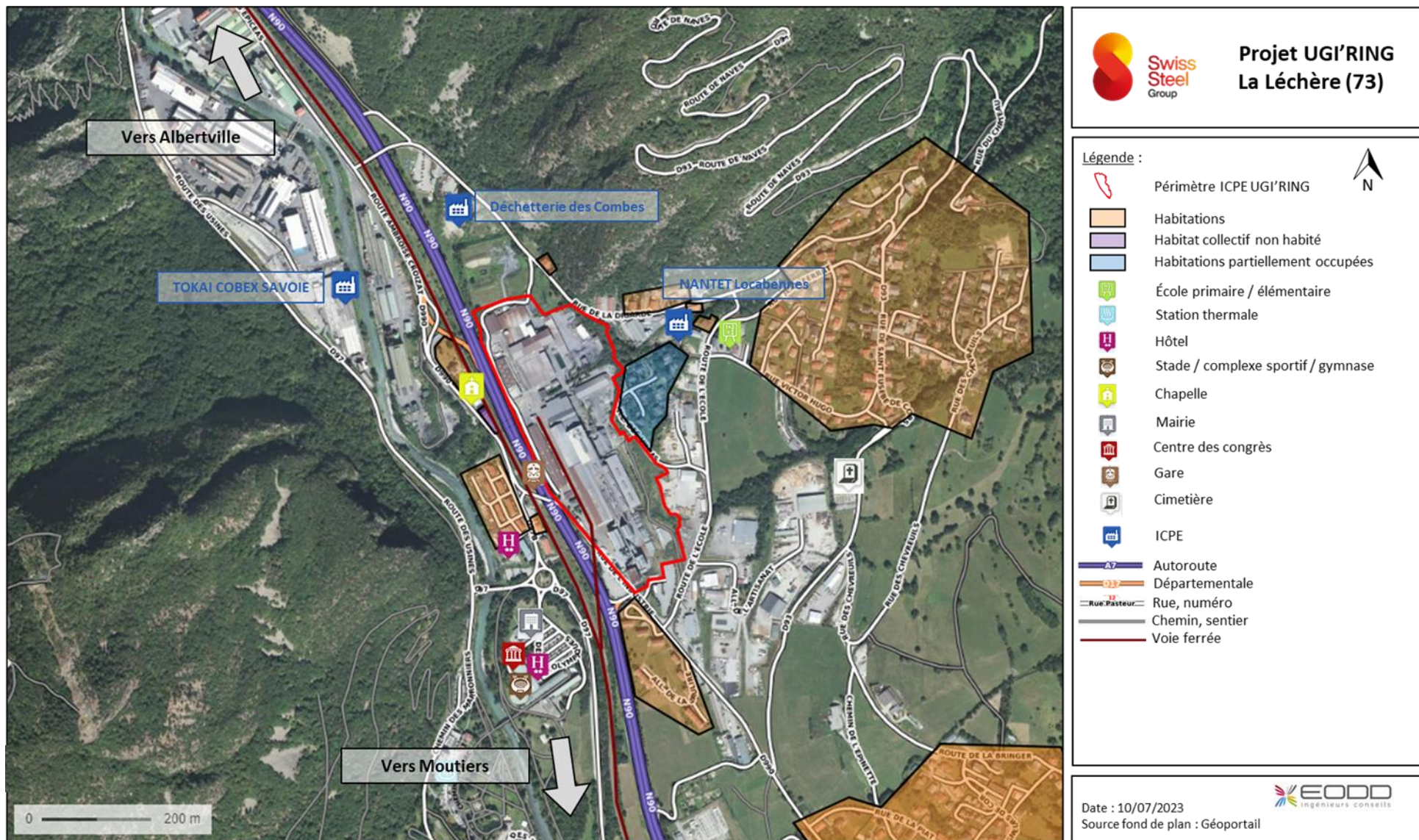


Figure 3 : Occupation des sols autour du site du projet



Figure 4 : Vue 3D du relief aux alentours du site

Source : Google Earth

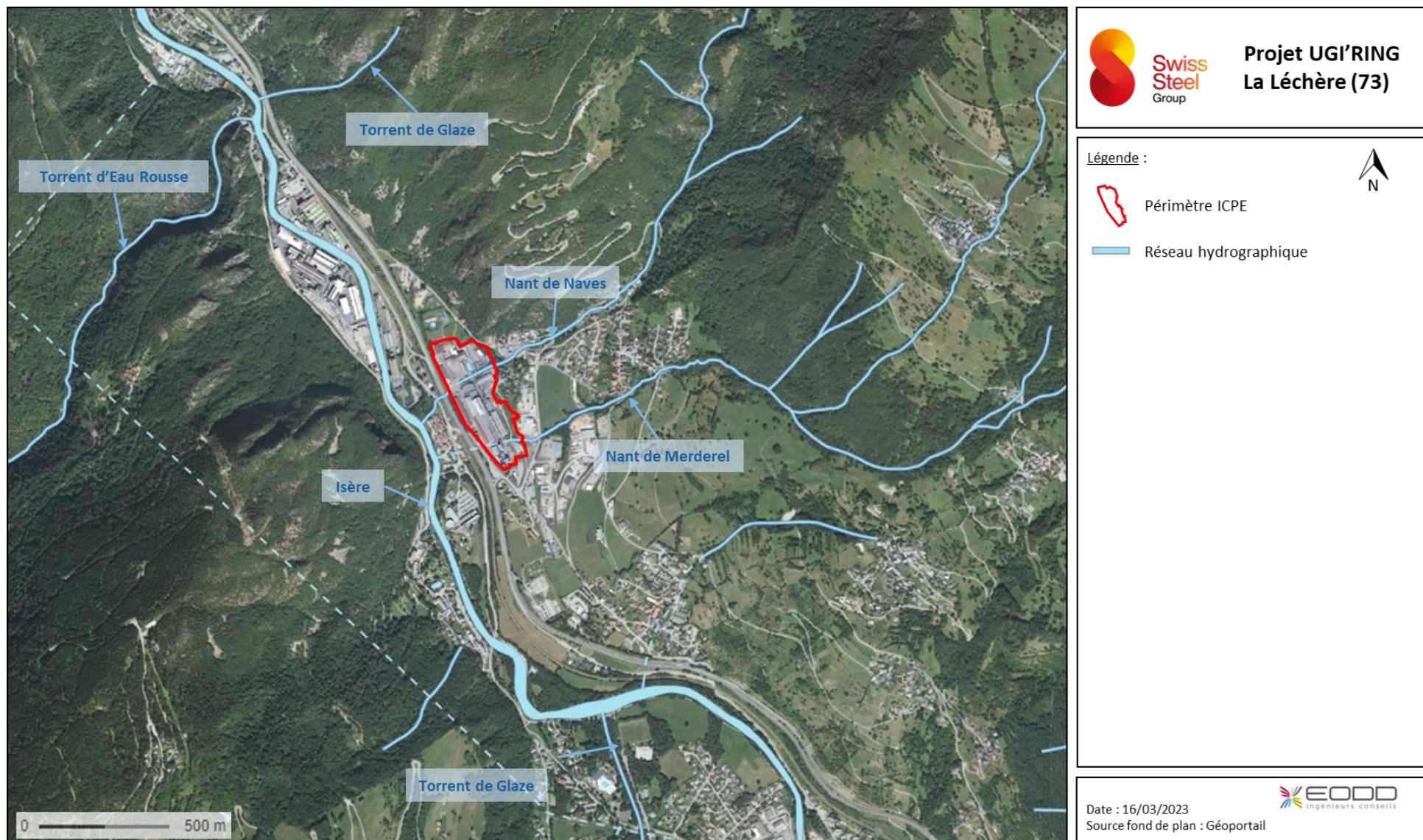


Figure 5 : Réseau hydrographique aux alentours du site du projet



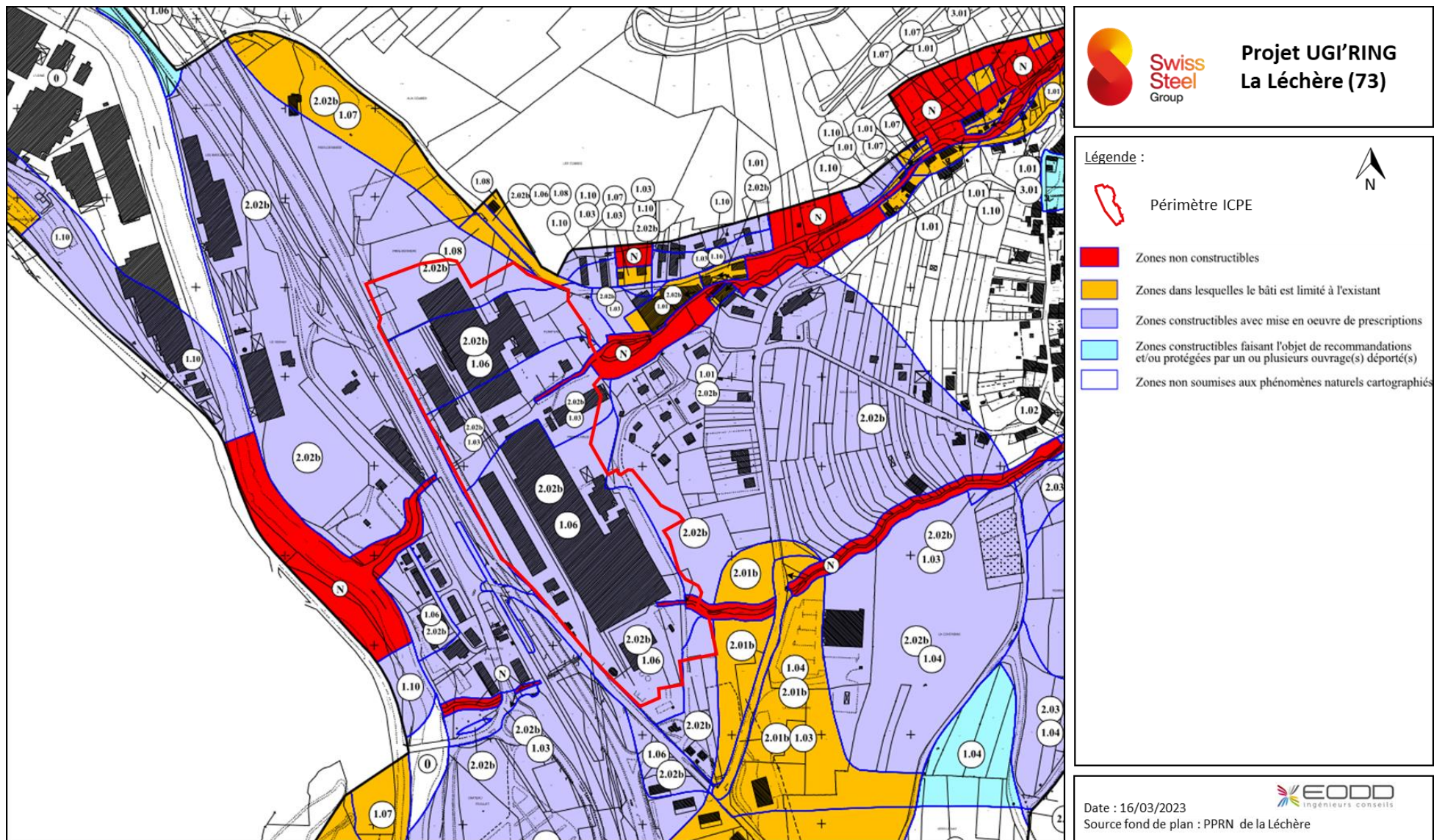


Figure 6 : Zonage du Plan de Prévention des Risques Naturels de La Léchère

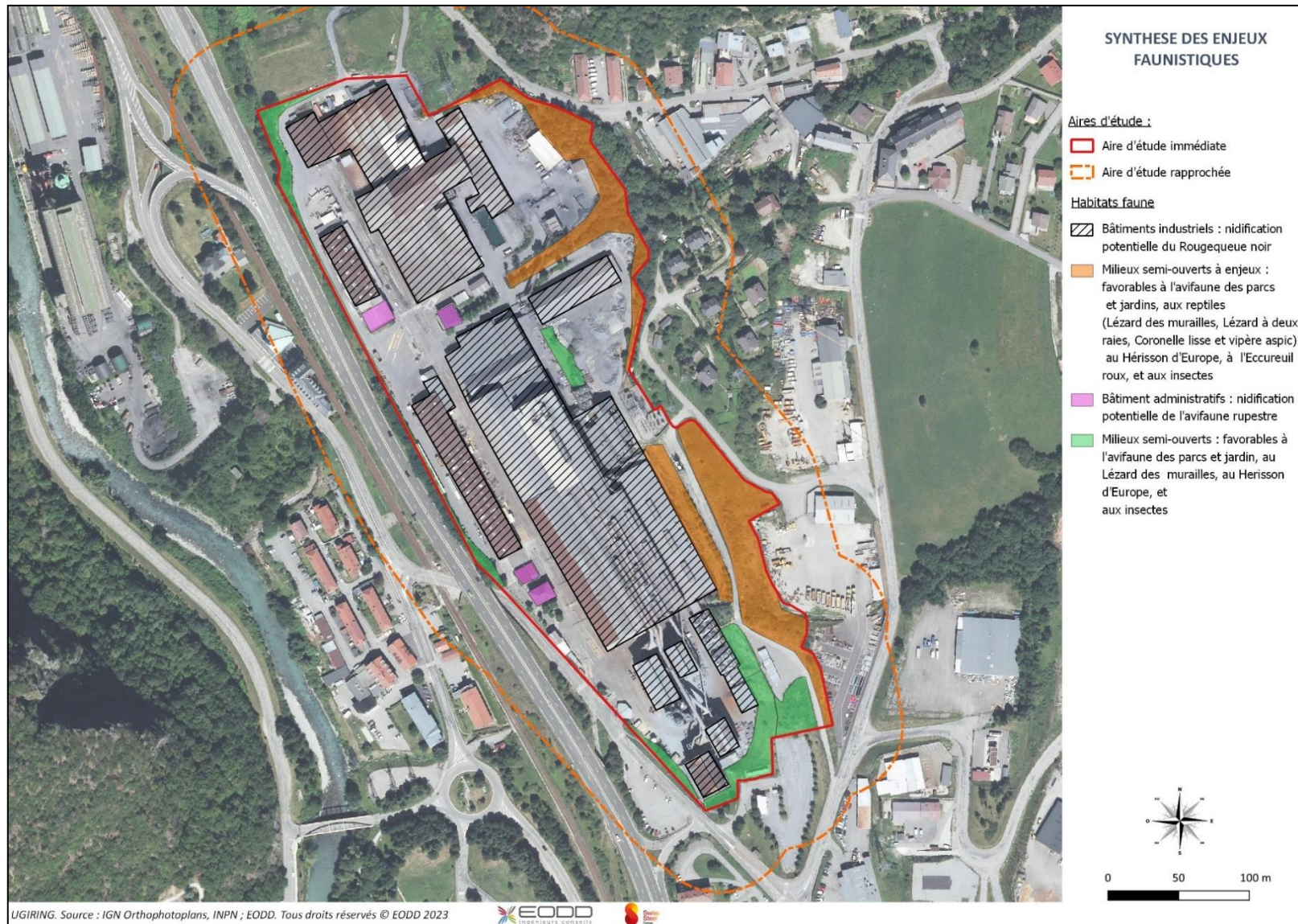


Figure 7 : Synthèse des enjeux faunistiques sur le site du projet

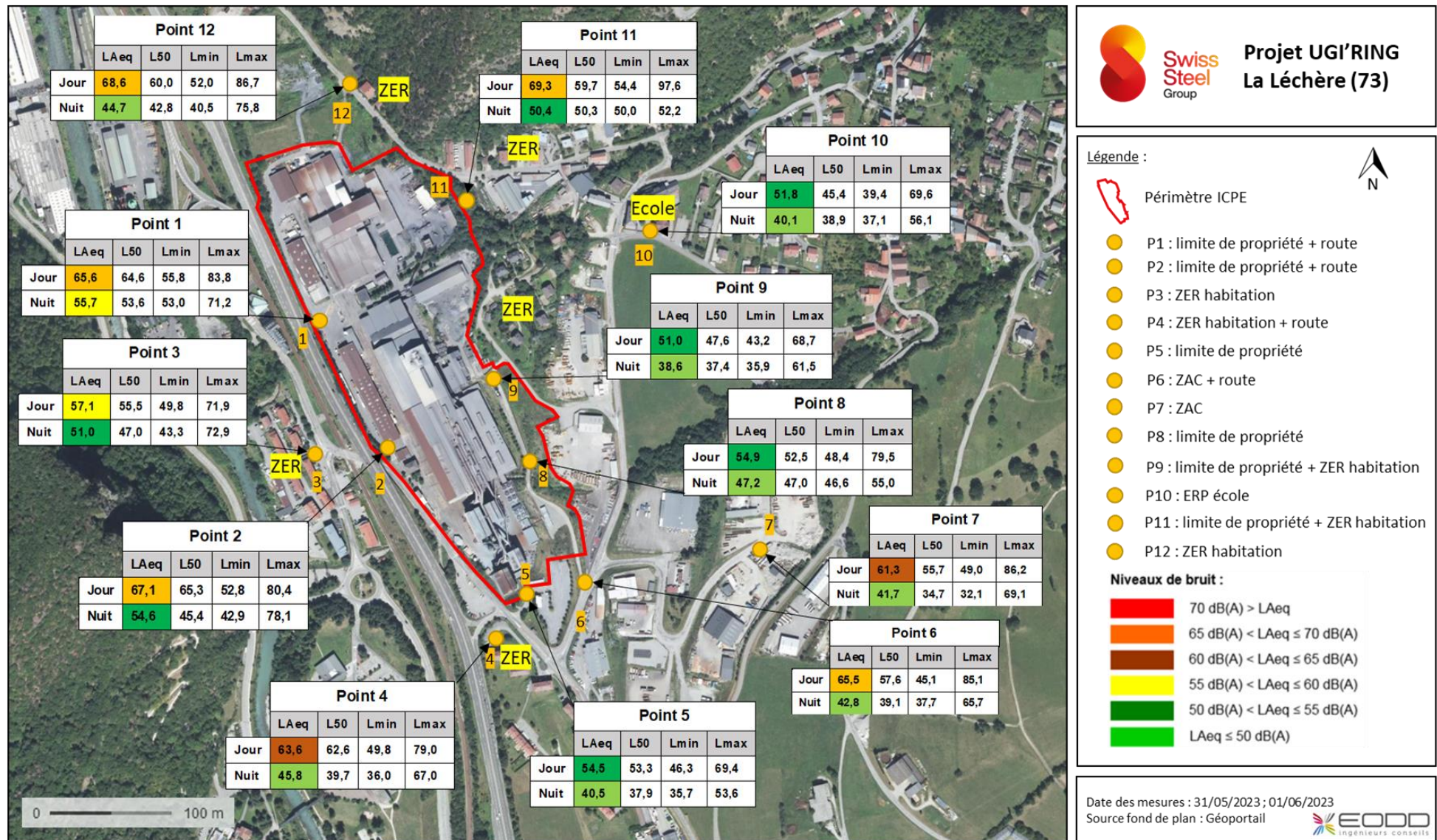


Figure 8 : Synthèse des résultats des mesures acoustiques

## 4. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES PERMETTANT D'ÉVITER, LIMITER, COMPENSER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Le fonctionnement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement a des effets sur l'environnement qu'il est nécessaire d'évaluer, d'éviter, de réduire voire de compenser, en phase chantier et en phase exploitation. La séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement englobe l'ensemble des thématiques de l'environnement (air, bruit, eau, sol, santé des populations, ...) et s'applique de manière proportionnée aux enjeux.

L'activité projetée d'UGI'RING étant similaire à celle de l'ancien exploitant du site FERROPEM (métallurgie), **l'objectif est de réutiliser au maximum les infrastructures existantes** (bâtiments, voiries, réseaux, ...), **et l'ancien lay-out industriel** (conception et organisation des activités).

**Le projet prendra donc avantage de cette similitude afin de faciliter sa mise en œuvre et réduire ses potentiels impacts sur l'environnement** (zéro artificialisation nette des sols notamment).

### 4.1 Phase chantier – Synthèse des mesures environnementales

Les effets sur l'environnement pendant la période des travaux seront par nature limités dans le temps et dans l'espace. Ils ne seront cependant pas négligeables car ils pourront engendrer des gênes pour les riverains et l'environnement à proximité. Pour rappel, les effets de la phase chantier seront d'autant plus limités qu'une grande partie des infrastructures déjà présentes sera conservée.

Dans le cadre du projet, les travaux consisteront principalement en :

- la démolition de trois des quatre bâtiments de filtration anciennement utilisés par FERROPEM (le quatrième bâtiment sera réhabilité et réutilisé par UGI'RING) ;
- la construction de trois cheminées de 33 m de hauteur et des trois nouveaux bâtiments de filtration associés ;
- la mise en place d'un forage de prélèvement des eaux souterraines ;
- l'enterrement d'une cuve de gaz ;
- la réalisation d'une aire de lavage des engins ;
- la mise en place des outils de production et équipements associés.

La mise en œuvre du projet n'engendrera pas de travaux de terrassement, ni de création de nouveaux accès, ni d'imperméabilisation supplémentaire.

Le tableau suivant dresse une synthèse des mesures environnementales mises en place en phase chantier.

Tableau 2 : Synthèse des mesures environnementales en phase chantier

Numéro	Intitulé de la mesure	Description de la mesure
<b>Mesures d'évitement</b>		
ME1c	<b>Réalisation d'une DT-DICT en amont du commencement des travaux</b>	Des procédures de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) seront réalisées en amont de tout commencement des travaux (sécurité à proximité des réseaux).
ME2c	<b>Implantation des installations projetées à l'écart des zones de risques technologiques / naturels</b>	Le projet UGI'RING ne comprend pas de travaux, de plantation ou de déplacement de terre au droit ou à proximité des réseaux aériens et souterrains électriques. La construction projetée la plus proche des réseaux électriques est une cheminée, située à plus de 15 m (zone de protection de 5 m exigée largement respectée). Le site est concerné par des risques d'écoulement de surface (coulées boueuses, écoulements torrentiels, inondation) et de mouvement de terrains (affaissement et/ou effondrement) issus du Plan de Prévention des Risques Naturels de La Léchère. Les travaux prévus restent relativement sommaires et ne sont pas de nature à engendrer d'aggravation des risques relatifs aux écoulements de surface et aux mouvements de terrains (absence d'imperméabilisation supplémentaire, absence de modification des régimes d'écoulement des eaux superficielles, absence de mise en place d'infrastructures entraînant des obstacles supplémentaires, absence de recouvrement supplémentaire de cours d'eau, absence de modification des réseaux publics). En outre, les façades des bâtiments de filtration projetés, ainsi que les fondations des cheminées projetées, respecteront les prescriptions applicables aux zones concernant le site, c'est-à-dire le renforcement des façades exposées et l'élaboration d'une étude géotechnique de niveau G12 au moins ainsi que la mise en œuvre des mesures constructives en découlant.
ME3c	<b>Création d'emplois</b>	Le chantier du projet UGI'RING sera créateur d'emplois, de deux types : <ul style="list-style-type: none"> <li>• directs (BTP, génie civil, ...) : il est attendu la présence de plusieurs dizaines de personnes ;</li> <li>• indirects (fournisseurs, commerces, restauration, ...) : un emploi direct équivaut à environ deux emplois indirects.</li> </ul>
ME4c	<b>Réutilisation <i>in situ</i> des déblais et remblais générés</b>	Les volumes de déblais et de remblais seront similaires. Il n'est pas prévu de terres excédentaires ou de besoin d'importation de terre.
ME5c	<b>Conception et équipement du forage évitant le risque de pollution de la nappe depuis la surface</b>	Les mesures prises afin de garantir l'absence de dégradation de la qualité des eaux souterraines par le forage sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• afin de protéger la nappe, le forage sera réalisé dans les règles de l'art (tubage en inox, cimentation, joint d'étanchéité, ...) ;</li> <li>• la tête du forage sera aérienne, cadénassée et entourée d'une margelle en béton de 3 m<sup>2</sup> minimum permettant d'éviter toute introduction d'effluent pollué par le forage ;</li> <li>• un disconnecteur sera installé pour éviter le refoulement d'eau dans le forage ; ce dispositif sera couplé à une vanne de coupure (électrovanne et vanne manuelle).</li> </ul>
ME6c	<b>Optimisation et planification du chantier vis-à-vis du bruit</b>	Durant la phase de préparation du chantier, tous les intervenants mettront en œuvre les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les approvisionnements des matériaux et des équipements seront optimisés (limitation du trafic par remplissage des camions au maximum par exemple) ;</li> <li>• les travaux de reprise seront limités par des études d'exécution poussées ;</li> <li>• les interventions exceptionnellement bruyantes (démolition par exemple) seront identifiées pour pouvoir les planifier à des horaires adaptés.</li> </ul>
ME7c	<b>Conservation de la quasi-totalité des bâtiments existants</b>	La quasi-totalité des bâtiments existants étant conservée et peu de nouvelles constructions étant prévues dans le cadre du projet, les travaux et l'utilisation d'engins de chantier, dont l'emploi de grues ou autres engins de grande hauteur, seront limités dans le temps et dans l'espace (impacts visuels faibles et temporaires notamment).

Numéro	Intitulé de la mesure	Description de la mesure
ME8c	<b>Adaptation du calendrier des travaux</b>	Afin d'éviter toute atteinte sur des nichées d'espèces d'oiseaux protégés liées au bâti, la période de démolition des anciens bâtiments de filtration sera adaptée (idéalement entre septembre et février).
ME9c	<b>Intégration des zones favorables aux reptiles au plan de circulation</b>	Afin de limiter le risque d'écrasement des reptiles et des amphibiens sur le site, toute circulation d'engin sera interdite dans les zones favorables (zones rudérales avec de nombreuses caches).
<b>Mesures de réduction</b>		
MR1c	<b>Mise en place de procédures environnementales lors des travaux</b>	L'ensemble des intervenants au chantier aura l'obligation de se conformer aux procédures environnementales et HSSE (Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement) élaborées par UGI'RING. Les objectifs de ces documents seront de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier ;</li> <li>• limiter les risques sur la santé des ouvriers ;</li> <li>• limiter les pollutions de proximité lors du chantier ;</li> <li>• limiter la quantité de déchets de chantier mis en décharge.</li> </ul>
MR2c	<b>Respect des prescriptions géotechniques</b>	Une étude géotechnique sera réalisée au droit des installations projetées nécessitant la réalisation de fondations. Les conclusions de cette étude seront prises en compte par l'équipe d'ingénierie structure dans le cadre de la conception détaillée du projet.
MR3c	<b>Respect des mesures de protection et recommandations techniques relatives aux ouvrages électriques</b>	Dans le cadre de la conception du projet, l'exploitant du réseau électrique situé à proximité et au droit du site a été sollicité. L'ensemble des recommandations techniques transmises visant à garantir la sécurité des personnes et préserver l'intégrité de leurs ouvrages seront respectées (zones de protection, absence de plantation, de déplacement de terre à proximité, ...).
MR4c	<b>Réalisation d'un Repérage Avant Travaux (RAT) amiante et mise en œuvre de mesures adaptées</b>	En amont des opérations de démolition, un Repérage Avant Travaux (RAT) sera réalisé afin d'identifier de manière certaine la présence d'amiante. Le cas échéant, des mesures adaptées seront mises en œuvre pendant la démolition (dont gestion des déchets amiantés).
MR5c	<b>Réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux et mise en œuvre de mesures adaptées</b>	En amont des opérations de démolition, un diagnostic plomb avant travaux sera réalisé dans les conditions fixées par la norme AFNOR NF X46-035. Les éventuelles mesures complémentaires seront respectées.
MR6c	<b>Limitation des nuisances pour les riverains</b>	Des mesures de réduction sont prévues afin de limiter les nuisances pour les riverains : lutte contre les bruits et vibrations, lutte contre les pollutions, gestion des déchets, ... Ces mesures sont notamment reprises dans les procédures environnementales à respecter par tous les intervenants.  Le chantier sera également organisé de manière à limiter autant que possible sa durée. Son amplitude horaire sera également limitée : du lundi au vendredi en période diurne (et éventuellement le samedi, selon d'éventuelles contraintes). Aucune activité ne sera réalisée les dimanches.
MR7c	<b>Adaptation de la circulation autour et au sein du chantier et sécurisation de l'accès</b>	En phase chantier, il est attendu quelques dizaines de véhicules légers et poids-lourds par jour. La desserte du chantier sera effectuée via l'accès existant (RD990), largement dimensionné et sécurisé. Le parking Sud-Ouest permettra aux camions d'attendre l'autorisation de pénétrer au sein de l'établissement en toute sécurité et sans empiéter sur les voies publiques. Une organisation des livraisons et des enlèvements sera prévue, en fonction du planning des activités dans et aux alentours du site, des heures de pointe de la circulation, ...

Numéro	Intitulé de la mesure	Description de la mesure
MR8c	<b>Limitation des émissions lumineuses</b>	Des projecteurs pourront être installés pour éclairer le chantier. L'éclairage sera raisonné et adapté aux zones du chantier. Diverses mesures pourront être étudiées, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>• choix du matériel selon les performances énergétiques ;</li> <li>• pilotage fin de l'éclairage ;</li> <li>• niveaux d'éclairages adaptés ;</li> <li>• orientation des éclairages vers le bas.</li> </ul>
MR9c	<b>Gestion des eaux et des pollutions en phase chantier</b>	Les principales mesures qui seront prises dans le cadre du chantier afin d'éviter tout impact sur les sols, les eaux et le risque de déversement accidentel sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le ravitaillement des engins se fera systématique sur une aire étanche ;</li> <li>• dans des cas spécifiques avec un risque de pollution de par la configuration du chantier, il sera demandé aux entreprises intervenantes de se munir de produits absorbants ou de tout moyen de protection équivalent ;</li> <li>• les entreprises intervenantes seront responsabilisées quant à la propreté de leur chantier et le nettoyage ou la dépollution de tout épandage dont elles seraient responsables ;</li> <li>• une attention particulière sera apportée au stockage éventuel de produits dangereux, notamment les hydrocarbures et les produits chimiques (stockage à l'abri sur rétention adaptée).</li> </ul>
MR10c	<b>Traitement des eaux de ruissellement</b>	Les eaux de ruissellement seront dirigées, comme actuellement, vers les stations de traitement des eaux existantes sur site.
MR11c	<b>Limitation des poussières émises (nettoyage, abattage humide, ...)</b>	Si le chantier s'effectue en période sèche, les mesures suivantes seront prises afin d'éviter la mise en suspension de poussières dans l'air : <ul style="list-style-type: none"> <li>• nettoyage régulier des engins et des voies de circulation ;</li> <li>• arrosage / brumisation des voies de circulation si nécessaire.</li> </ul> <p>À noter que le site étant déjà existant, les voies de circulation internes sont déjà imperméabilisées et l'envol de poussière sera de fait très limité (absence de circulation sur des pistes non revêtues).</p>
MR12c	<b>Limitation de la vitesse de circulation</b>	Une vitesse réduite de circulation au sein du site lors du chantier sera imposée.
MR13c	<b>Obligation de couper les moteurs en cas d'arrêt prolongé</b>	Une obligation de couper les moteurs des véhicules en cas d'arrêt prolongé sera mise en place lors des travaux.
MR14c	<b>Choix de techniques de démolition parmi les moins émissives</b>	L'opération de démantèlement des trois bâtiments de filtration sera réalisée dans les règles de l'art, en choisissant des techniques de dépose et de coltinage des matériaux les moins émissives (absence d'utilisation de procédés explosifs par exemple).
MR15c	<b>Implantation du projet au droit d'un ancien site industriel réalisant des activités similaires</b>	L'activité projetée au sein du site étant similaire à la précédente (métallurgie), l'objectif est de réutiliser au maximum les infrastructures (encore présentes), dont les bâtiments et les équipements (de traitement de l'air et des eaux notamment). La mise en œuvre du projet UGI'RING sera par conséquent faiblement consommateur de ressources et matériaux en phase chantier.
MR16c	<b>Réduction des nuisances sonores du chantier</b>	Durant la phase de préparation du chantier, tous les intervenants mettront en œuvre les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les approvisionnements des matériaux et des équipements seront optimisés (limitation du trafic par remplissage des camions au maximum par exemple) ;</li> <li>• les engins et matériels seront conformes aux normes en vigueur, insonorisés et homologués.</li> </ul>

Numéro	Intitulé de la mesure	Description de la mesure
MR17c	<b>Réduction de l'impact visuel du chantier</b>	<p>Les mesures suivantes permettront de réduire les nuisances visuelles sur le chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le maintien de la propreté des installations ;</li> <li>• la limitation de la taille des stocks et le rangement des zones de dépôts de matériels et d'engins ;</li> <li>• l'interdiction de mettre en place même temporairement des stocks de matériels ou engins en dehors du chantier ;</li> <li>• la clôture, le gardiennage et la vidéosurveillance du site afin d'éviter tout dépôt non produit par le chantier ;</li> <li>• le choix et l'organisation des zones de stockage en utilisant autant que possible les bâtiments et infrastructures existantes en tant que barrières visuelles.</li> </ul>
MR18c	<b>Réduction et bonne gestion des déchets</b>	<p>La politique d'achats du chantier prendra en compte les possibilités d'approvisionnements en vrac pour diminuer les déchets d'emballages. Les possibilités de réemploi sur site des déchets produits seront étudiées, particulièrement en ce qui concerne les déchets inertes.</p> <p>La collecte des déchets sur le chantier ainsi que leur évacuation dans les filières adaptées respecteront au minimum l'organisation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les déchets inertes (terre, gravats, béton, ...) seront valorisés ;</li> <li>• les déchets non dangereux : suivant leur volume, les déchets d'emballage seront collectés et valorisés séparément. Il en va de même pour les ferrailles ;</li> </ul> <p>les déchets dangereux : ces déchets seront stockés à l'abri des intempéries et sur une aire étanche. En outre, les filières d'élimination retenues seront agréées pour le transport et/ou l'élimination des déchets, conformément à la réglementation en vigueur.</p>
<b>Mesures de suivi</b>		
MS1c	<b>Organisation du chantier</b>	<p>Les procédures environnementales à respecter lors du chantier comprennent un ensemble de mesures organisationnelles visant à la réalisation d'un chantier respectueux de l'environnement et du voisinage, notamment par le biais de la rédaction de plans de prévention. Le respect de ces procédures fera l'objet d'un contrôle régulier par le responsable de chantier.</p>
MS2c	<b>Suivi des déchets produits</b>	<p>La traçabilité des déchets dangereux sera assurée, via l'émission de Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux dématérialisés. L'ensemble des données relatives aux déchets sera consigné dans un registre chronologique.</p>



## 4.2 Phase exploitation – Synthèse des mesures environnementales

Lors de la phase d'exploitation du site, un **Système de Management de l'Environnement (SME)** sera mis en place. Il favorisera l'intégration de l'environnement dans la gestion du site en suivant un processus d'amélioration continue.

Le tableau suivant dresse une synthèse des mesures environnementales mises en place en phase exploitation.

*Tableau 3 : Synthèse des mesures environnementales en phase exploitation*

Numéro	Intitulé de la mesure	Description de la mesure
<b>Mesures d'évitement</b>		
ME1e	<b>Création d'emplois</b>	Il est prévu la création d'une cinquantaine d'emplois directs dans le cadre du projet. Le projet sera également à l'origine de la création d'emplois indirects.
ME2e	<b>Captation des effluents gazeux et des poussières tout au long du process</b>	L'ensemble des étapes du process UGI'RING feront l'objet d'une captation stricte au moyen de nombreux dispositifs judicieusement choisis en fonction du type d'effluent gazeux à capter.
ME3e	<b>Utilisation de systèmes de transport pneumatiques</b>	Le transport des matières susceptibles d'émettre des poussières dans l'air sera pneumatique, c'est-à-dire qu'il fonctionnera par injection d'air comprimé dans un espace clos.
ME4e	<b>Stockage des produits pulvérulents en silo</b>	La totalité des produits susceptibles d'émettre des poussières dans l'air sera stocké au sein de silos munis de leur propre filtre en tête.
ME5e	<b>Refroidissement des laitiers à l'air</b>	Le process développé par UGI'RING comprend un refroidissement des laitiers à l'air ambiant (refroidissement lent), évitant ainsi l'émission de potentielles nuisances olfactives.
ME6e	<b>Mise en place de disconnecteurs (système anti-retour)</b>	Les canalisations de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable seront munies d'un système anti-retour (disconnecteur) régulièrement contrôlé, afin d'éviter tout retour de substances dans le réseau public. Un disconnecteur sera également installé pour éviter le refoulement d'eau dans le forage de prélèvement des eaux souterraines.
ME7e	<b>Mise en place d'un échangeur thermique à la place d'un refroidissement des gaz à l'eau</b>	L'utilisation d'un procédé de refroidissement à l'eau des gaz chauds issus de la fusion sera évitée par la mise en place d'un échangeur thermique.
ME8e	<b>Refroidissement du four de fusion en circuit fermé</b>	Le refroidissement du four sera réalisé par des aérothermes (utilisation d'eau en circuit fermé).
ME9e	<b>Absence d'utilisation de tours aéroréfrigérantes</b>	Le refroidissement du four sera réalisé par des aérothermes utilisant de l'eau en circuit fermé (refroidissement par l'air ambiant), évitant ainsi l'utilisation de tours aéroréfrigérantes (consommatrices d'eau).
ME10e	<b>Absence d'utilisation d'eau pour l'arrosage des espaces verts et des laitiers</b>	Les espaces verts feront l'objet d'un entretien raisonné, sans utilisation d'eau (arrosage naturel par les eaux pluviales). Le process développé par UGI'RING comprend un refroidissement des laitiers à l'air ambiant (refroidissement lent) et non par l'utilisation d'eau (refroidissement rapide).
ME11e	<b>Absence d'imperméabilisation supplémentaire</b>	Le projet s'implante au droit d'un site industriel existant et déjà imperméabilisé. Le projet prévoit de réutiliser les installations existantes (voiries, bâtiment, ...) sans créer de nouvelle surface artificialisée.

Numéro	Intitulé de la mesure	Description de la mesure
ME12e	<b>Réalisation de l'ensemble du process à l'intérieur de bâtiments fermés</b>	L'ensemble des étapes du process sera réalisé à l'abri, au sein de bâtiments fermés.
ME13e	<b>Confinement des eaux d'extinction incendie et de tout déversement accidentel</b>	L'ensemble des mesures seront prises pour garantir l'absence d'impact sur le milieu récepteur en cas d'extinction d'un éventuel incendie ou de déversement de liquides dangereux pour l'environnement (confinement <i>in situ</i> des eaux d'extinction incendie, stockage des produits liquides dangereux sur des rétentions adaptées, au droit de surfaces imperméabilisées, ...).
ME14e	<b>Conception et équipement du forage évitant le risque de pollution de la nappe depuis la surface</b>	Le forage sera réalisé de telle sorte que les mesures permettront de garantir l'absence de dégradation de la qualité des eaux souterraines par le forage.
ME15e	<b>Intégration des zones favorables aux reptiles au plan de circulation</b>	Afin de limiter le risque d'écrasement des reptiles et des amphibiens sur le site, toute circulation d'engin sera interdite dans les zones favorables (zones rudérales avec de nombreuses caches).
ME16e	<b>Conservation de la quasi-totalité des bâtiments et espaces verts existants</b>	Le projet est localisé au droit d'un site industriel existant implanté depuis une centaine d'années sur la commune de La Léchère et faisant partie intégrante du paysage. Le projet prévoit la conservation de la quasi-totalité des bâtiments et espaces verts existants et limite de fait les modifications de visibilité.
ME17e	<b>Conservation de la physionomie du site</b>	La topographie et la physionomie générale du site est avantageuse (présence de talus et merlons en bordure de site, végétation développée dont arbres de hautes tiges et arbustes en périphérie, ...) et sera conservée dans le cadre du projet.
ME18e	<b>Interdiction d'utiliser un avertisseur sonore en dehors des situations à risque</b>	Une interdiction d'utiliser un avertisseur sonore en dehors des situations à risque sera mise en place.
ME19e	<b>Utilisation de déchets en tant que matières entrantes</b>	Les matières premières utilisées dans le process seront des déchets provenant de différentes sources : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les différents déchets contenant des oxydes métalliques (coproduits) provenant du site UGITECH à Ugine ;</li> <li>• les piles alcalines et salines sont des déchets issus de centres de tri français ;</li> <li>• autres produits et déchets contenant des métaux provenant principalement de France.</li> </ul>
<b>Mesures de réduction</b>		
MR1e	<b>Encouragement du personnel au covoiturage et à l'utilisation de modes de déplacement actifs</b>	Afin de réduire le trafic engendré par le site, une des mesures consistera en l'encouragement du personnel au covoiturage et aux modes de déplacement actifs (vélos, ...).
MR2e	<b>Optimisation des approvisionnements et des expéditions</b>	Afin de réduire le trafic engendré par le site, une des mesures consistera en l'optimisation des approvisionnements et des expéditions par le remplissage au maximum des poids-lourds et le double fret.
MR3e	<b>Sécurisation de l'accès au site</b>	L'accès au site se fera de manière sécurisée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• voie largement dimensionnée ;</li> <li>• bonne visibilité sur les voies de circulation attenantes ;</li> <li>• présence d'un parking tampon au Sud-Ouest pour les poids-lourds en attente d'autorisation de pénétrer au sein de l'établissement.</li> </ul>
MR4e	<b>Adaptation judicieuse de l'éclairage</b>	L'utilisation de l'éclairage extérieur du site sera adaptée aux activités durant les horaires de fonctionnement. L'éclairage naturel sera préféré autant que possible. Il sera limité au strict nécessaire pour assurer la sécurité du site et de l'exploitation. Les luminaires extérieurs seront asservis à des détecteurs de luminosité. Les éclairages seront orientés vers le bas et leur température de couleur est assez faible, afin de limiter la pollution lumineuse.

Numéro	Intitulé de la mesure	Description de la mesure
MR5e	<b>Traitement des effluents gazeux et dépolluage</b>	Les effluents gazeux produits lors du process seront traités par un ensemble de dispositifs (filtration, traitement avec réactifs, ...), en appliquant les Meilleures Techniques Disponibles (MTD), assurant le maintien de la bonne qualité de l'air et l'acceptabilité des niveaux de risques sanitaires pour la population alentour.
MR6e	<b>Dimensionnement des cheminées (rejets atmosphériques en hauteur)</b>	Conformément aux règles de calcul issues de la réglementation, la hauteur des cheminées projetées par UGI'RING sera de 33 m, de façon à assurer une bonne diffusion des rejets à l'atmosphère.
MR7e	<b>Maintenance préventive des installations de filtration</b>	Les dispositifs de filtration feront l'objet d'une maintenance préventive et de vérifications périodiques strictes afin de s'assurer du bon fonctionnement du traitement et de la conformité des rejets.
MR8e	<b>Fonctionnement des outils de production du lundi au vendredi</b>	Les outils de production fonctionneront uniquement du lundi au vendredi (fonctionnement ponctuel et exceptionnel le week-end dans le cadre des opérations de maintenance).
MR9e	<b>Nettoyage régulier des voiries imperméabilisées</b>	Les véhicules et engins n'emprunteront que des voies de circulation imperméabilisées, qui seront régulièrement nettoyées afin de les maintenir dans un bon état de propreté.
MR10e	<b>Lavage des véhicules et des engins</b>	L'aire de lavage des véhicules et engins de manutention existante sera conservée et une nouvelle aire de lavage sera mise en place dans le cadre du projet.
MR11e	<b>Limitation de la vitesse de circulation</b>	Une vitesse réduite de circulation au sein du site sera imposée.
MR12e	<b>Obligation de couper les moteurs en cas d'arrêt prolongé</b>	Une obligation de couper les moteurs des véhicules en cas d'arrêt prolongé sera mise en place.
MR13e	<b>Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques</b>	Certains emplacements seront munis de bornes de recharge pour véhicules électriques.
MR14e	<b>Utilisation d'eau en circuit semi-fermé pour le procédé de solidification de métal</b>	L'eau sera utilisée par le dispositif de solidification de métal en circuit semi-fermé, limitant la consommation d'eau par ce procédé.
MR15e	<b>Recyclage des eaux issues de l'aire de lavage</b>	Une cuve tampon sera dédiée à la récupération de l'eau de l'aire de lavage projetée. Cette eau sera par la suite recyclée pour les besoins du process.
MR16e	<b>Traitement des eaux résiduaires et des eaux pluviales (décantation, coagulation / floculation, ...)</b>	Les eaux pluviales seront récupérées et traitées <i>in situ</i> grâce à deux stations de traitement déjà existantes. Ces dernières permettent le traitement des eaux en plusieurs étapes. Les eaux issues du process qui ne pourront pas être recyclées rejoindront les deux stations de traitement des eaux.
MR17e	<b>Curage et nettoyage régulier des ouvrages de gestion des eaux</b>	Les ouvrages de gestion des eaux, notamment les stations de traitement, les noues et les caniveaux, seront nettoyés et curés aussi souvent que les conditions le nécessiteront.
MR18e	<b>Respect des prescriptions géotechniques</b>	Une étude géotechnique sera réalisée au droit des installations projetées nécessitant la réalisation de fondations. Les conclusions de cette étude seront prises en compte par l'équipe d'ingénierie structure dans le cadre de la conception détaillée du projet.
MR19e	<b>Installation d'hibernaculums</b>	Des hibernaculums (gîtes et refuges composés de grosses pierres, graviers, sable et branches) seront installés de manière pérenne sur une place ensoleillée loin des dérangements afin d'améliorer la capacité d'accueil du site notamment pour les reptiles, les amphibiens et les insectes afin d'augmenter la biodiversité du site.
MR20e	<b>Pose de nichoirs</b>	Des nichoirs pour Moineau domestique et Rougequeue-noir notamment seront posés sur les façades de bâtiments. Ils seront placés dans des endroits calmes, en hauteur et le plus abrité possible des intempéries.

Numéro	Intitulé de la mesure	Description de la mesure
MR21e	<b>Implantation du projet au droit d'un ancien site industriel réalisant des activités similaires</b>	Le projet est localisé au droit d'un site industriel existant implanté depuis une centaine d'années sur la commune de La Léchère et faisant partie intégrante du paysage. Le projet prévoit la conservation de la quasi-totalité des bâtiments et espaces verts existants et limite de fait les modifications de visibilité.
MR22e	<b>Intégration paysagère des installations projetées</b>	Les principales modifications de l'aspect visuel du site sont liées aux trois cheminées de 33 m et aux trois bâtiments de filtration projetés. Le choix des matériaux et des couleurs se portera dans un souci de sobriété et de cohérence paysagère avec les autres bâtiments du site et les sites industriels traditionnels voisins.
MR23e	<b>Utilisation exclusive d'hydroélectricité</b>	L'électricité utilisée proviendra exclusivement de barrages hydroélectriques, soit une énergie renouvelable respectueuse de l'environnement qui n'émet pas de gaz à effet de serre.
MR24e	<b>Utilisation rationnelle de l'énergie</b>	Lors de l'exploitation, le fonctionnement des installations sera limité au strict nécessaire et des mesures permettront d'assurer une utilisation rationnelle de l'énergie, parmi lesquelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le suivi des consommations et la mise en place d'actions correctives le cas échéant ;</li> <li>• la prévention et la réparation des installations techniques ;</li> <li>• la sensibilisation et l'implication du personnel pour limiter le gaspillage énergétique (lumière, chauffage, extinction des postes de travail, ...).</li> </ul>
MR25e	<b>Efficacité énergétique des équipements</b>	Des mesures seront prises concernant l'efficacité énergétique et l'efficience des installations projetées, grâce notamment à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'utilisation de moteurs équipés d'un variateur de fréquence pour les équipements tels que les ventilateurs ;</li> <li>• le choix de matériels neufs performants, à alimentation électrique (alimentation du site via l'hydroélectricité, énergie renouvelable) ;</li> <li>• l'isolation thermique efficace des équipements de production, ...</li> </ul>
MR26e	<b>Valorisation de la chaleur fatale par la mise en place d'un échangeur thermique</b>	Un échangeur thermique sera mis en place et permettra de valoriser la chaleur issue du procédé de fusion dans le procédé de séchage.
MR27e	<b>Enclousonnement du four de fusion dans une structure de protection acoustique</b>	Le four de fusion sera fermé dans une structure de protection qui permettra également de réduire le bruit en provenance de cette installation.
MR28e	<b>Conservation des merlons et talus périphériques</b>	Les talus et merlons situés en limites de site ont été conservés dans le cadre de la conception du site. Ces éléments topographiques permettront d'absorber et de diriger vers le haut et l'intérieur du site une partie des émissions sonores.
MR29e	<b>Utilisation d'avertisseurs sonores de reculs plus discrets (type cri du lynx)</b>	Les engins seront équipés d'avertisseurs sonores de reculs peu bruyants (type cri du lynx).
MR30e	<b>Réduction des déchets à la source</b>	La réduction des déchets à la source fait partie intégrante du projet qui vise par exemple à réutiliser des poussières produites lors du process dans une autre étape de ce dernier.
MR31e	<b>Gestion exemplaire des déchets et sensibilisation du personnel</b>	Des mesures générales de bonne gestion des déchets seront prises dans le cadre du projet, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibilisation de l'ensemble du personnel au tri judicieux des déchets ;</li> <li>• mise en place d'un système de gestion des déchets avec tri à la source ;</li> <li>• stockage des déchets sur des aires dédiées ou dans des contenants adaptés ;</li> <li>• évacuation vers des filières de traitement adéquates en évitant au maximum l'enfouissement ;</li> <li>• assurance de la conformité des filières d'évacuation et d'élimination des déchets.</li> </ul>

Numéro	Intitulé de la mesure	Description de la mesure
<b>Mesures de suivi</b>		
MS1e	<b>Autosurveillance des rejets atmosphériques</b>	UGI'RING, par le biais de laboratoires agréés, procédera à des contrôles périodiques des rejets atmosphériques issus des dispositifs de traitement, afin de s'assurer du respect des niveaux d'émission.
MS2e	<b>Suivi des consommations d'eau</b>	Chaque point de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable sera muni d'un dispositif de mesure totalisateur afin d'être en mesure de suivre la consommation en eau du site. Le forage de prélèvement des eaux souterraines sera également équipé d'un dispositif de mesure totalisateur qui sera relevé périodiquement.
MS3e	<b>Autosurveillance des rejets aqueux</b>	UGI'RING, par le biais de prestataires spécialisés, procédera à des contrôles périodiques des rejets aqueux issus des stations de traitement, afin de s'assurer du respect des niveaux d'émission.
MS4e	<b>Autosurveillance des eaux souterraines</b>	UGI'RING, par le biais de prestataires spécialisés, procédera à des contrôles périodiques des eaux souterraines (hautes eaux / basses eaux), par le biais de piézomètres répartis au sein du site.
MS5e	<b>Suivi des consommations énergétiques</b>	Les consommations énergétiques seront suivies mensuellement.
MS6e	<b>Autosurveillance des émissions sonores</b>	UGI'RING, par le biais de prestataires spécialisés, procédera à des contrôles périodiques des émissions sonores.
MS7e	<b>Suivi des déchets produits</b>	La traçabilité des déchets dangereux sera assurée, via l'émission de Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux dématérialisés. L'ensemble des données relatives aux déchets sera consigné dans un registre chronologique.

### 4.3 Synthèse de l'évaluation des risques sanitaires

Une évaluation des risques sanitaires a été réalisée conformément à la réglementation. Cette évaluation a pour objectif d'évaluer les impacts potentiels du projet UGI'RING vis-à-vis de la santé de la population locale.

Le cadre méthodologique a été réalisé conformément à la démarche préconisée par l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques).

Plusieurs étapes ont donc été engagées :

- la première a consisté à évaluer les émissions du projet, les enjeux autour du site et les scénarios d'exposition ;
- la deuxième a permis d'évaluer si les milieux actuels étaient compatibles avec les usages, pour les substances traceuses du projet (mesures Air et Sol dans l'environnement) ;
- la troisième étape a permis de quantifier les risques sanitaires liés aux émissions du projet.

Cette évaluation a montré que le projet était acceptable en termes d'impacts sanitaires.